Accord de pêche Maroc-UE : Grande-Marlaska optimiste pour une reconduction « rapide et sereine »

17.07.2023 Accord de pêche Maroc-UE : Grande-Marlaska optimiste pour une reconduction « rapide et sereine »

Le ministre de l'Intérieur espagnol, Fernando Grande-Marlaska, a fait part, lundi, de son optimisme quant à une reconduction « rapide et sereine » du protocole de pêche entre le Maroc et l'Union européenne (UE), qui expire ce 17 juillet.

Dans des déclarations à la presse espagnole, Grande-Marlaska a indiqué que « des discussions sont en cours sur le nouveau protocole d'accord » entre les deux parties qui « travaillent dur » pour ce faire.

« L'Espagne et la Commission européenne travaillent dur », le renouvellement de l'accord « avance » et « nous espérons qu'il pourra bientôt être une réalité », a-t-il dit.

Le ministre a également rappelé que le gouvernement espagnol a décidé des aides aux pêcheurs et armateurs espagnols qui seront affectés par la fin de l'accord de pêche.

En effet, le ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Alimentation (MAPA) a publié au BOE deux ordonnances portant sur l'indemnisation des navires touchés par l'arrêt de l'activité à la suite de la fin de l'accord, qui a profité à la flotte d'Andalousie, de Galice et les îles Canaries.

On compte parmi ces aides, 120.000 euros qui iront aux armateurs et 182.000 aux membres d'équipage, cofinancés à 50 % par des fonds de l'Union européenne (UE), pour la période du 18 juillet au 30 septembre 2023.

Pour rappel, le Maroc et l'Union européenne (UE) avaient convenu, jeudi dernier, de poursuivre leur coopération comme le prévoit l'Accord de Partenariat dans le domaine de la pêche durable, qui « demeure en vigueur », de manière à approfondir leur partenariat bilatéral.

Un communiqué conjoint publié à l'issue de la 5ème session de la Commission Mixte chargée du suivi de l'Accord, tenue jeudi à Bruxelles, avait souligné que « le Maroc et l'Union européenne ont convenu de poursuivre leur coopération comme le prévoit l'Accord de Partenariat dans le domaine de la pêche durable, qui demeure en vigueur, de manière à approfondir le partenariat bilatéral sur des volets essentiels, tels que les campagnes scientifiques, la coopération technique, la lutte contre la pêche illégale, l'intégration économique des opérateurs, les dispositifs de sécurité en mer et d'amélioration des conditions de travail et de protection des marins ».

A cette occasion, les deux parties se sont félicitées de leur

coopération exemplaire qui a permis, en toutes circonstances, des opérations des navires artisanaux et industriels, une gouvernance transparente et rigoureuse du Protocole, ainsi qu'un suivi scientifique continu de l'état de la ressource halieutique, saluant en ce sens la mise en œuvre satisfaisante de l'Accord de pêche et de son Protocole dans ses différentes dimensions, notamment l'excellent état d'avancement des projets pour le développement du secteur de la pêche au Maroc.

Elles ont de même relevé l'impact socio-économique positif sur le secteur, sur la pêche artisanale, l'aquaculture durable au profit des jeunes entrepreneurs et des coopératives de pêcheurs, ainsi qu'en termes de création d'emplois, de formation et d'insertion des femmes et des jeunes notamment dans la vie active.

A cette occasion, l'Union européenne a réitéré « la plus haute » importance qu'elle accorde à son partenariat avec le Royaume du Maroc en matière de pêche, et « l'intérêt essentiel » qu'elle attache à sa poursuite « dans un esprit de confiance, de solidarité et d'intérêt mutuel ».

Les relations avec le Maroc dans le domaine de la pêche « s'inscrivent dans un partenariat global et mutuellement bénéfique, qui fait du Maroc et de l'UE des partenaires stratégiques pour la stabilité, le développement et la prospérité dans la région », a également souligné l'UE.

A noter que cette réunion, tenue conformément à l'Accord de partenariat dans le domaine de la pêche durable entre le Maroc et l'Union européenne, a permis de faire une évaluation globale des quatre années de mise en œuvre du Protocole de pêche du 18 juillet 2019, et qui arrive à son terme le 17 juillet courant, conformément à son Article 16.

Source

: https://fr.hespress.com/323160-accord-de-peche-maroc-ue-gran de-marlaska-optimiste-pour-une-reconduction-rapide-et-sereine.html